

CE COMMUNIQUÉ NE DOIT PAS ÊTRE DIFFUSÉ, PUBLIÉ OU DISTRIBUÉ DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT À UNE PERSONNE AMÉRICAINE (TEL QUE DÉFINI DANS LA RÉGLEMENTATION S DE LA LOI AMÉRICAINE SUR LES VALEURS MOBILIÈRES DE 1993, TELLE QUE MODIFIÉE (LE « SECURITIES ACT »)) OU À TOUTE PERSONNE SITUÉE OU RÉSIDANT AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, DANS SES TERRITOIRES ET POSSESSIONS (Y COMPRIS PUERTO RICO, LES ÎLES VIERGES AMÉRICAINES, GUAM, LES SAMOA AMÉRICAINES, L'ÎLE DE WAKE ET LES ÎLES MARIANNES DU NORD), DANS TOUT ÉTAT DES ÉTATS-UNIS OU DANS LE DISTRICT DE COLUMBIA, OU DANS TOUTE AUTRE JURIDICTION OÙ IL EST ILLÉGAL DE PUBLIER, DIFFUSER OU DISTRIBUER CETTE ANNONCE.

NANTERRE (FRANCE)

**20 MARS 2025**

## **FORVIA PLACE 750 MILLIONS D'OBLIGATIONS SENIOR Á 5 ANS POUR REFINANCER INTÉGRALEMENT SES OBLIGATIONS 3,125% Á ÉCHÉANCE 2026**

FORVIA a placé avec succès 750 millions d'euros d'obligations senior à 5,625 % à échéance 2030. Compte tenu de l'accord de pré-couverture de taux d'intérêt conclu en décembre 2024, le coupon des nouvelles obligations pour FORVIA s'élève à 5,47 %.

Les nouvelles obligations seniors ont obtenu les notations de crédit « BB+ » par Fitch Ratings, « B1 » par Moody's et « BB- » par Standard & Poor's.

L'offre initiale de 500 millions d'euros a été largement sursouscrite, permettant à FORVIA d'augmenter le montant de l'émission à 750 millions d'euros. FORVIA compte allouer le produit de l'émission des nouvelles obligations au remboursement de la totalité de ses obligations senior à 3,125 % à échéance 2026.

Une demande d'admission des nouvelles obligations à la cote officielle d'Euronext Dublin (Global Exchange Market) sera déposée. Le règlement-livraison des nouvelles obligations est prévu le 24 mars 2025, tandis que le rachat des obligations 2026 est prévu le 28 mars 2025.

**Olivier Durand, Directeur Financier de FORVIA, a déclaré :** « Cette transaction s'inscrit dans le cadre de notre politique de gestion dynamique du passif et permet d'allonger la maturité de notre dette. Je tiens à remercier nos investisseurs crédit pour leur confiance renouvelée dans la signature de FORVIA, comme en témoigne la sursouscription importante du carnet d'ordres. Cela reflète la confiance du marché dans notre stratégie de désendettement, notre priorité absolue. ».

## AVIS IMPORTANT

Ce document ne constitue pas une offre de valeurs mobilières aux Etats-Unis. Les obligations offertes par FORVIA (les « **Obligations** ») ne pourront être vendues aux Etats-Unis que si elles sont enregistrées en vertu du Securities Act ou si elles sont exemptées d'enregistrement.

L'offre d'Obligations décrite dans le présent communiqué de presse n'a pas été, et ne sera pas, enregistrée au titre du Securities Act. En conséquence, toute offre ou vente des obligations ne pourra être effectuée que dans le cadre d'une opération bénéficiant d'une exemption à l'obligation d'enregistrement au titre du Securities Act.

La diffusion de ce document dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales en vigueur. Ce document ne peut pas être diffusé au Canada, au Japon ou en Australie. Les informations contenues dans ce document ne constituent pas une offre de valeurs mobilières au Canada, au Japon ou en Australie.

La promotion des Obligations au Royaume-Uni est restreinte par le *Financial Services and Markets Act 2000* (le « **FSMA** »), par conséquent, les Obligations ne feront pas l'objet de publicité au public au Royaume-Uni. Le présent document est adressé et destiné uniquement aux personnes (i) situées en dehors du Royaume-Uni, (ii) disposant d'une expérience professionnelle en matière d'investissements au sens de l'article 19(5) du *Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005*, tel que modifié (l'« **Ordonnance** ») (ii) étant des personnes entrant dans le champ d'application de l'article 49(2)(a) à (d) (« *high net worth companies, unincorporated associations, etc.* ») de l'Ordonnance, ou (iii) étant des personnes à qui une invitation ou une incitation à participer à une activité d'investissement (au sens de l'article 21 du FSMA) dans le cadre de l'émission ou de la vente de valeurs mobilières pourrait être autrement légalement adressée (toutes ces personnes étant désignées ensemble comme les « personnes concernées »). Ce document est adressé uniquement à des personnes concernées et aucune personne autre qu'une personne concernée ne doit utiliser ou se fonder sur ce document.

L'offre et la vente des Obligations seront effectuées en vertu d'une dérogation au titre du Règlement UE 2017/1129, tel que modifié (le « **Règlement Prospectus** ») de l'obligation de produire un prospectus pour les offres de valeurs mobilières. Cette annonce ne constitue pas un prospectus au sens du Règlement Prospectus ou une offre au public.

### PRESS

**Christophe MALBRANQUE**  
Group Influence Director  
+33 (0) 6 21 96 23 53  
[christophe.malbranque@forvia.com](mailto:christophe.malbranque@forvia.com)

### ANALYSTS / INVESTORS

**Adeline MICKELER**  
Group Vice President Investor Relations  
+33 (0) 6 61 30 90 90  
[adeline.mickeler@forvia.com](mailto:adeline.mickeler@forvia.com)

**Sébastien LEROY**  
Group Deputy Investor  
Relations Director  
+33 (0) 6 26 89 33 69  
[sebastien.leroy@forvia.com](mailto:sebastien.leroy@forvia.com)

### About FORVIA

FORVIA, a global automotive technology supplier, comprises the complementary technology and industrial strengths of Faurecia and HELLA. With around 250 industrial sites and 78 R&D centers, over 150,000 people, including more than 15,000 R&D engineers across 40+ countries, FORVIA provides a unique and comprehensive approach to the automotive challenges of today and tomorrow. Composed of 6 business groups and a strong IP portfolio of over 13,000 patents, FORVIA is focused on becoming the preferred innovation and integration partner for OEMs worldwide. In 2024, the Group achieved a consolidated revenue of 27 billion euros. FORVIA SE is listed on the Euronext Paris market under the FRVIA mnemonic code and is a component of the CAC SBT 1.5° indice. FORVIA aims to be a change maker committed to foreseeing and making the mobility transformation happen. [www.forvia.com](http://www.forvia.com)

L'offre et la vente des Obligations seront effectuées en vertu d'une dérogation au titre du Règlement UE 2017/1129, tel que modifié, en ce qu'il fait partie du droit national du Royaume-Uni en vertu du *European Union (Withdrawal) Act 2018* (le « **Règlement Prospectus UK** ») de l'obligation de produire un prospectus pour les offres de valeurs mobilières. Cette annonce ne constitue pas un prospectus au sens du Règlement Prospectus UK ou une offre au public.

**Professionnels MIFID II / Uniquement pour contreparties éligibles / Absence de documents d'informations clés relatifs aux produits d'investissement packagés de détail et fondés sur l'assurance** - Le marché cible du producteur (obligations de gouvernance en matière de produits au titre de MIFID II) est uniquement limité aux contreparties éligibles et aux clients professionnels (tous canaux de distribution). Il n'a pas été préparé de documents d'informations clés relatifs aux produits d'investissement packagés de détail et fondés sur l'assurance, les Obligations n'étant pas distribuées à des clients de détail au sein de l'EEE.

**Professionnels MIFIR / Uniquement pour contreparties éligibles / Absence de documents UK d'informations clés relatifs aux produits d'investissement packagés de détail et fondés sur l'assurance** - Le marché cible du producteur (obligations de gouvernance en matière de produits au titre de MIFIR) est uniquement limité aux contreparties éligibles et aux clients professionnels (tous canaux de distribution). Il n'a pas été préparé de documents UK d'informations clés relatifs aux produits d'investissement packagés de détail et fondés sur l'assurance, les Obligations n'étant pas distribuées à des clients de détail au sein du Royaume-Uni.

Ni le contenu du site internet de FORVIA, ni le contenu de tout site internet accessible par hyperlien depuis le site de FORVIA, ne sont inclus ou font partie de ce communiqué. La distribution de ce communiqué dans toute juridiction peut être légalement restreinte. Les personnes en possession de ce communiqué doivent s'informer et respecter de telles restrictions. Tout manquement à ces restrictions peut constituer une violation du droit des valeurs mobilières de la juridiction en question.

Aucune somme d'argent, valeur mobilière ou autre considération n'est sollicitée par ce communiqué et, si envoyée en réponse aux informations contenues dans ce communiqué, aucune somme d'argent, valeur mobilière ou autre considération ne sera acceptée.

#### PRESS

**Christophe MALBRANQUE**  
Group Influence Director  
+33 (0) 6 21 96 23 53  
[christophe.malbranque@forvia.com](mailto:christophe.malbranque@forvia.com)

#### ANALYSTS / INVESTORS

**Adeline MICKELER**  
Group Vice President Investor Relations  
+33 (0) 6 61 30 90 90  
[adeline.mickeler@forvia.com](mailto:adeline.mickeler@forvia.com)

**Sébastien LEROY**  
Group Deputy Investor  
Relations Director  
+33 (0) 6 26 89 33 69  
[sebastien.leroy@forvia.com](mailto:sebastien.leroy@forvia.com)

#### About FORVIA

FORVIA, a global automotive technology supplier, comprises the complementary technology and industrial strengths of Faurecia and HELLA. With around 250 industrial sites and 78 R&D centers, over 150,000 people, including more than 15,000 R&D engineers across 40+ countries, FORVIA provides a unique and comprehensive approach to the automotive challenges of today and tomorrow. Composed of 6 business groups and a strong IP portfolio of over 13,000 patents, FORVIA is focused on becoming the preferred innovation and integration partner for OEMs worldwide. In 2024, the Group achieved a consolidated revenue of 27 billion euros. FORVIA SE is listed on the Euronext Paris market under the FRVIA mnemonic code and is a component of the CAC SBT 1.5° index. FORVIA aims to be a change maker committed to foreseeing and making the mobility transformation happen. [www.forvia.com](http://www.forvia.com)